Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20260727-2026_80SANIT-DE

Délibération 2026-80

Objet : Demande de subventions - Construction des sanitaires publics sur l'aire de jeux - Approbation et Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager toutes les procédures idoines.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le choix du cabinet d'architecte Burgaud pour la création de nouvelles toilettes publiques de l'aire de jeux boulevard de l'Océan.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 2026-26 du 26 février 2026 actant le choix du cabinet d'architecte ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal de doter l'esplanade d'un équipement sanitaire adapté ;
CONSIDÉRANT que l'installation envisagée s'inscrit dans la cohérence du projet global d'aménagement du secteur.

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'issue d'un vote à main levée,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser M. le Maire à solliciter, au titre de ce projet, toutes subventions auprès des partenaires susceptibles d'accompagner son financement, notamment la Région, le Département, l'Etat et autres organismes financeurs.

Article 2 : D'autoriser M. le Maire à signer tout acte, convention ou document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures ;
P/ COPIE certifiée Conforme,
Le 27 juillet 2026
Le Maire
Jean Marie COLOMBEL

